

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2026-36

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA SECURISATION DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE MAURICE ADEVAH-POEUF VIA L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF « RADIO FREQUENCY IDENTIFICATION » (RFID)

Le Maire de la Commune de THIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2122, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1 ;

Vu la délibération n°5 (alinéa 26) du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, donnant délégation du Conseil Municipal au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 13 décembre 2016 ;

Considérant la recrudescence des sorties non autorisées ou des vols des collections et la nécessité de mieux détecter les sorties non autorisées des collections ;

Considérant la recrudescence des sorties non autorisées ou des vols des collections et la nécessité de mieux détecter les sorties non autorisées des collections ;

Considérant la nécessité de réduire la perte des collections ;

Considérant l'efficacité démontrée du dispositif « Radio Frequency Identification » (RFID) ;

Considérant l'appartenance de la Médiathèque Maurice Adevah-Poeuf à un réseau intercommunal de lecture publique ;

Considérant le montant d'opération, estimé à 17 207,00 euros Hors-Taxes (HT) ;

Considérant l'existence d'une aide à l'acquisition de matériel informatique et numérique proposée par le Conseil Départemental ;

Considérant le taux d'intervention de 20 % du montant HT, fixé par le Conseil Départemental, dans la limite d'un plafond de dépense maximale fixé à 50 000,00 euros HT ;

Considérant le plan de financement prévisionnel de cette opération, présenté comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses		Montant prévisionnel HT	
55 000 Sticks UHF pour équipement des collections		5 500,00 €	
Platines RFID pour les postes de prêts		1 490,00 €	
Portiques de plafond RFID		4 495,00 €	
Compteur de passage		1 279,00 €	
Automates de prêt/retour RFID		2 000,00 €	
Honoraires pour visite d'implantation		445,00 €	
Honoraires pour installation et formation à l'utilisation (1 jour)		1 998,00 €	
Coût HT		17 207,00 €	
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	%	Montant sollicité
Etat – DRAC	A solliciter	50,00 %	8 603,50 €
Conseil Départemental	A solliciter	20,00 %	3 441,40 €

Total financements publics(Ne peut excéder 80%)		70,00 %	12 044,90 €
Fonds propres		30,00 %	5 162,10 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		30,00 %	5 162,10 €
Coût HT		100,00 %	17 207,00 €

Considérant que le Maire est autorisé par Délégation du Conseil Municipal (DCM) à solliciter des subventions auprès d’organismes financeurs, jusqu’à 500 000,00 euros ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, pour un montant de 3 441,40 euros, comme présenté dans le plan de financement ci-dessus.

En cas d’attribution d’une subvention, une convention financière devra être signée par le Maire de THIERS.

ARTICLE 2

La présente décision :

- fera l’objet d’un rendu d’utilisation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique,
- sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à THIERS, le 20/03/2026

Le Maire,



Stéphane RODIER